

II

Le Premier Sous-Ministre des Pêcheries de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'Ambassadeur du Canada

(Traduction)

Moscou, le 24 janvier 1975

VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 24 janvier 1975 au sujet de l'Accord entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada sur la coopération en matière de pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971, modifié et reconduit pour deux années par un échange de Notes fait à Ottawa le 15 février 1973, et de me référer également aux comptes rendus des réunions de représentants de nos deux gouvernements qui ont lieu à Ottawa du 21 au 25 novembre 1974 et à Moscou les 23 et 24 janvier 1975. J'accepte, au nom du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, que l'Accord soit prorogé pour une période d'un an à compter du 19 février 1975 et que le paragraphe 2 de l'Article VI de l'Accord soit modifié afin de remplacer Nanaimo par Port Alberni en tant que port d'escale pour les bateaux de recherche scientifique de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques accepte de considérer votre Note du 24 janvier 1975 et la présente réponse comme constituant entre nos deux gouvernements un accord qui aura pour effet de renouveler pour une période d'un an, sous une forme modifiée, l'Accord sur la coopération en matière de pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971, tel que prorogé et modifié par l'échange de Notes du 15 février 1973. L'Accord entrera en vigueur le 19 février 1975.

Veillez agréer, votre Excellence, l'expression de ma plus haute considération.

*Le Premier Sous-ministre
des pêches de l'U.R.S.S.
V. M. KAMENTSEV*

Son Excellence R. A. D. Ford
Ambassadeur du Canada en U.R.S.S.